

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Objet : APPROBATION DU BUDGET DU CCAS 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'AUROS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe CAMON-GOLYA, Président.

Nombre de membres du CCAS exercice : 13

Nombre de présents : 11 **votants** : 11 **Exprimés** : 11 **Pour** : 11 **Contre** : 0

Abstention : 0

Date de la convocation du Conseil d'Administration du CCAS : 23 février 2026

Présents : Philippe CAMON-GOLYA, Catherine UROS, Isabelle SABIDUSSI, Cécile GARCIA, Eric DUCHAMPS, Danièle GIMENEZ, Jean-Michel LACAZE, Thierry TATON, Nicole DUCOS, Carole TASSY, Colette MARCHAL

Excusés : Corinne PONS, Jean-Claude COURREGES

Secrétaire de séance : Isabelle SABIDUSSI

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Il est demandé au conseil d'administration du CCAS de se prononcer sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale 2026 arrêté, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 7 200.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : Néant

Section de fonctionnement :

L'assemblée délibérante a voté le présent budget au niveau du chapitre de la section de fonctionnement :

Dépenses : 7 200.00 €

Recettes : 4 887.41 €

Excédent reporté : 2 312.59 €

Total recettes : 7 200.00 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de budget primitif du CCAS 2026,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif du CCAS 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement. Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 7 200.00 €
- pas de section d'investissement.

Acte rendu exécutoire
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Après envoi en Préfecture
Le 9 Mars 2026
Pour extrait conforme

Le Président
Philippe CAMON-GOLYA

La secrétaire de séance
Isabelle SABIDUSSI

C. C. A. S.
d'AUROS

